

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
3007 Bern

info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

**INCLUSION.
HANDICAP**

Association faîtière des organisations suisses de personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19.03.2025

1ER PILIER DE LA COUVERTURE DES BESOINS VITIAUX

13e rente AI : le Conseil des Etats s'oppose à l'égalité de traitement

Le Conseil des Etats n'accorde apparemment pas la même importance à la couverture des besoins vitaux des bénéficiaires de rentes AI qu'à celle des bénéficiaires de rentes AVS. Il s'est prononcé aujourd'hui contre une 13e rente pour les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AI. Du point de vue d'Inclusion Handicap, il s'agit d'une situation intolérable : l'inégalité de traitement des bénéficiaires de rentes AI est problématique tant sur le plan politique que juridique.

L'introduction d'une 13^e rente de vieillesse a créé une inégalité de traitement dans le 1^{er} pilier de la couverture des besoins vitaux. Tandis que les rentières et rentiers AVS touchent une 13^e rente au mois de décembre de chaque année dès 2026, l'équivalent n'est pas prévu pour les personnes bénéficiant d'une rente AI. Il est pourtant clairement établi qu'elles ont besoin d'une 13^e rente mensuelle : Ils vivent souvent dans des conditions financières précaires. Plus de la moitié d'entre elles dépendent aujourd'hui des prestations complémentaires (PC) parce que les besoins vitaux ne peuvent pas être assurés par la seule rente AI. Avec la motion [25.3014](#), la Commission sociale du Conseil des Etats (CSSS-E) a demandé à accorder aux rentières et rentiers AI qui touchent des PC un supplément à hauteur d'une 13^e rente AI. Par 25 voix contre 19, le Conseil des États s'est toutefois opposé aujourd'hui à cette demande, malgré un besoin avéré.

Le Conseil des Etats cimente l'inégalité de traitement

La motion de la CSSS-E aurait permis que les rentières et rentiers AI - du moins près de la moitié d'entre eux - soient traités de la même manière dans le 1^{er} pilier de la couverture des besoins vitaux que les rentières et rentiers AVS. Cependant, la motion était déjà un compromis, car l'égalité de traitement ne peut être atteinte qu'avec une 13^e rente AI pour tous les bénéficiaires de l'AI.

Ne rien faire n'est pas une option

Pour Inclusion Handicap, il reste clair : L'inégalité de traitement actuelle n'est pas tenable. Cette position est également renforcée par une brève [expertise juridique \(en allemand\)](#) qu'Inclusion Handicap a commandée. Celle-ci montre qu'une inégalité de traitement entre les bénéficiaires de rentes AVS et AI est également problématique du point de vue du droit constitutionnel – et ce d'autant plus dans le domaine des PC. La préoccupation de l'égalité de traitement doit donc rester dans l'agenda politique. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent en tenir compte dans le développement de l'assurance-invalidité.

Renseignements

Matthias Kuert Killer, responsable Politique Inclusion Handicap
matthias.kuert@inclusion-handicap.ch / 078 625 72 73

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap
jonas.gerber@inclusion-handicap.ch / 031 370 08 42



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,9 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 20 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes en situation de handicap et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec les 20 organisations membres.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | Pro Auditio Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse